

RAPPORT

LE RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
(2020)

Le rapport annuel de développement durable est produit chaque année par le Département. Il s'agit d'une obligation réglementaire pour rendre compte des actions du Département en faveur du développement durable, feuille de route pour les élus de la Seine-et-Marne. Ce rapport s'appuie sur le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda2030, adopté par les 195 Etats membres de l'ONU en septembre 2015.

1 DOCUMENT - Publié le 12 novembre 2020



Rapport annuel de développement durable (2020).pdf

PDF-3.66 Mo



TÉLÉCHARGEMENT